



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

TO/LW

P.V. CMT 06

Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2020

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 février et du 26 et 30 mars 2020
2. 7470 Projet de loi portant modification de la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers et modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, Mme Carole Hartmann, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Christian Lamesch, Mme Lynn Strasser, du groupe parlementaire DP

M. Timon Oesch, Mme Sarah Brock, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen

M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 février et du 26 et 30 mars 2020

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. 7470 Projet de loi portant modification de la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers et modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce

- Désignation d'un rapporteur

Madame Simone Beissel est désignée comme rapporteur.

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

Madame le Président-Rapporteur rappelle que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat était de nature à permettre la rédaction d'un projet de rapport. Aucun des six amendements parlementaires lui transmis pour avis le 5 février 2020 n'a suscité une observation de sa part et le Conseil d'Etat se dit en mesure de lever ses deux oppositions formelles exprimées par référence à l'article 36 de la Constitution.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Président-Rapporteur enchaîne en parcourant à haute voix son projet de rapport, transmis préalablement aux membres de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme.

L'oratrice explique plus particulièrement le nouveau modèle de calcul des cotisations annuelles de la Chambre des Métiers qui sera appliqué, une fois ce projet de loi entré en vigueur. Elle signale que le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme a exprimé le souhait que ce projet de loi puisse être porté au vote de la Chambre des Députés au mois de mai.

Vote :

Constatant que plus aucune observation ni question ne semblent s'imposer, Madame le Président-Rapporteur décide de procéder au vote. Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Temps de parole :

La commission accepte la proposition de Madame le Président-Rapporteur d'organiser le débat en séance publique suivant le modèle de base, tout en lui accordant quelques minutes supplémentaires pour présenter en bonne et due forme son rapport.

Luxembourg, le 30 avril 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

La Présidente de la Commission des Classes moyennes
et du Tourisme,
Simone Beissel